

Département
MARNE

Séance du 31 janvier 2024

Le trente et un mai deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Mohamed BENAHMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHÉ, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Sébastien VERDRU, Claudine ZUBER

Absents : Bernard CRÉPIN, Céline FAGOT, Nelly GRIFFON, Régis NOIZET

Absent excusé : Ludovic VAN WAESBERGE

Absents représentés : Coralie ADNOT pouvoir à Etienne DHUICQ

Secrétaire de séance : Mohamed BENAHMED

Suite à la circulaire relative à la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux), Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention pour les travaux liés à la sécurité routière, à savoir :

-aménagement sécuritaire route de l'Echelle-le-Franc à côté du parc skate parc 16 077,98€ HT

-aménagement sécuritaire route de l'Echelle-le-Franc et 3 ème avenue 52 203,44€ HT

-aménagement sécuritaire rue de Montléan 9 995,00€ HT

-aménagement sécuritaire rue du Faubourg de Paris 17 935,88€ HT

Concernant les deux derniers projets, il sera demandé une dérogation pour réalisation des travaux avant attribution de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-adopte les projets d'aménagement sécuritaire qui, par ailleurs ont été présentés à la dernière commission des travaux

-autorise Monsieur Le Maire à solliciter la subvention nécessaire à ces projets auprès de l'Etat au titre de la DETR

-valide le plan de financement en € suivant :

Dépenses

Coût aménagement 96 212,30

Total 96 212,30

recettes

département 20% 19 242,46

Etat DETR 20% 19 242,46

Fonds propres 57 727,38

total 96 212,30

Date d'Affichage
24 janvier 2024

Objet de la délibération

No 2024-100145

Finances

Demande de subvention au titre de la
DETR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20240131-del2024-100145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2024

Publication : 06/02/2024

Le Maire



Etienne DHUICQ

Maire

